

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille trois le vingt quatre mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DU BOIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIRONNEAU Jean-Philippe.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2023

**PRESENTS (8)** : M VIRONNEAU Jean-Philippe, CAURRAZE Joël, François BIERRE, EYMAS David, Laurent ROUMEGOUX, YVON Thibaud, VISCARDI Aurélien,

**EXCUSES (2)** : DAVID Alain (a donné pouvoir à William MESTADIER), Mme LAJUS Priscillia, MESTADIER William,

Secrétaire de séance : Laurent ROUMEGOUX

Le procès-verbal de la réunion du 03 mars 2023 est adopté à la l'unanimité.

La séance est ouverte

### **DELIBERATION 2023-03-03**

#### **COMPTE DE GESTION 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE**, entendu l'exposé et après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **DELIBERATION 2022-03-04**

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal,

réuni sous la présidence de M. Joël CAURRAZE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,

sans la présence de M. Le Maire, ayant quitté la salle durant ce vote,

délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par M VIRONNEAU Jean-Philippe, Maire,

après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**A L'UNANIMITE**

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

COMPTE ADMI 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2021		439 732,42 €	156 862,22 €		156 862,22 €	439 732,42 €
Résultats 2022	526 451,53 €	605 673,57 €	162 848,39 €	248 302,79 €	689 299,92 €	853 976,36 €
TOTAUX	526 451,53 €	1 045 405,99 €	319 710,61 €	248 302,79 €	846 162,14 €	1 293 708,78 €
Clôture		518 954,46 €	71 407,82 €			447 546,64 €
RAR			59 977,00 €	12 726,00 €	47 251,00 €	

- 2) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,
- 3) Arrête les résultats définitifs ci-dessus.

### **DELIBERATION 2023-03-05**

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022**

Après le vote du compte de gestion et du compte administratif 2022, Monsieur VIRONNEAU Jean-Philippe explique qu'il convient maintenant d'affecter le résultat de l'année 2022. Le Conseil Municipal, à **L'UNANIMITE**, affecte le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
	résultat exercice 2022	excédent 79 222,04 €
	résultat exercice 2021	excédent 439 732,42 €
résultat de clôture à affecter	excédent 518 954,46 €	
<b>RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
	résultat exercice 2022	excédent 85 454,40 €
	résultat exercice 2021	déficit 156 862,22 €
résultat comptable cumulé	déficit 71 407,82 €	
Dépenses d'investissement engagées restant à réaliser		59 977,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		12 726,00 €
Solde des restes à réaliser		47 251,00 €
Besoin de financement d'investissement		118 658,82 €
<b>TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>
	RECETTES	DEPENSES
	R002	D001
	R1068	
	400 295,64 €	71 407,82 €
		118 658,82

### **DELIBERATION 2023-03-06**

#### **VOTE DES TAUX DE TAXES**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023,

Et propose de ne pas augmenter les taux de taxes en 2023.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, décide à **L'UNANIMITE** de maintenir les taux en cours, soit :

- Taxe foncière (bâti) 32,00 %
- Taxe foncière (non bâti) 50.44 %
- Taxe d'habitation 12.02 %

Ce qui donne un produit fiscal attendu pour ces trois taxes de 179 409 €.

Pour information, Monsieur le Maire indique que s'ajoutent à ce produit fiscal attendu :  
2 277 € (allocation compensatrice), 10 391€ (effet du coefficient correcteur).

Le montant total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale s'élève en conséquence à 192 077 €. Les imputations comptables au budget seront les suivantes :

189 800 € à l'article 73111

2 277 € à l'article 74633

### **DELIBERATION 2023-03-07**

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Vote, A L'UNANIMITE** les subventions aux associations suivantes :

art 65748 au budget	
CROIX ROUGE	50,00 €
ANCIENS ELEVES	300,00 €
ADDAH 33	100.00 €
CHASSE	500,00 €
AMICALE LAIQUE	700,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS	100,00 €
KID SANS FRONTIERES	300,00 €
GYMNASTIQUE	200,00 €
BAMBINS	300,00 €
D'ICI ET D'AILLEURS	100,00 €
RESTO DU COEUR	50.00 €
COLLEGE JEAN AVIOTTE	100.00 €
GRUPE ARCHEOLOGIQUE DE COUTRAS	100.00 €
<b>TOTAL AU BUDGET</b>	<b>2900.00 €</b>

### **DELIBERATION 2023-03-08**

#### **VOTE DU BUDGET 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE A L'UNANIMITE**, par chapitres, le budget primitif 2023, présenté par Monsieur le Maire, comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

##### **Chapitres**

011 charges à caractère général

**992 084.64 €**

421 205.64 €

012 charges de personnel	329 000.00 €
65 autres charges de gestion courante	80 510.00 €
66 charges financières	1 733.00 €
68 dotations provisions	10 000.00 €
023 virement à la section d'investissement	149 636.000 €

### RECETTES

<b>Chapitres</b>	<b>992 084.64 €</b>
013 atténuations de charges	17 000.00 €
70 produits des services et domaines	22 221.00 €
73 impôts et taxes	335 711.00 €
74 dotations participations	165 277.00 €
75 autres produits de gestion courante	51 580.00 €
002 excédent reporté	400 295.64 €

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

**564 549.82 €**

#### Chapitres

20 Etudes	360.00 €
204 Subvention équipements SDEEG	30 000.00 €
21 immobilisations corporelles	413 633.00 €
16 emprunts et dettes assimilées	49 149.00 €
001 déficit reporté	71 407.82 €

### RECETTES

#### Chapitres

**564 549.82 €**

13 subventions	60 053.00 €
10 dotations	31 454.00 €
16 cautions logement	4 840.00 €

1068 affectation du résultat	118 658.82 €
021 virement du fonctionnement	149 636.00 €
024 cession immeuble	189 908.00 €
040 amortissement Op d'ordre	10 000.00 €

ARTICLE	OP	DEPENSES INVESTISSEMENTS 2022 2023	RAR	VOTE 2023	TOTAL 2023
001	OPFI	DEFICIT REPORTE	0,00 €	71 407,82 €	71 407,82 €
1641	OPFI	EMPRUNT	0,00 €	44 309,00 €	44 309,00 €
165	OPFI	REMBOURSEMENTS CAUTIONS	0,00 €	4 840,00 €	4 840,00 €
2116	ONA	CIMETIERE	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2131	107	TRAVAUX ECOLE DONT CLIM	0,00 €	5 640,00 €	5 640,00 €
2131	103	TRAVAUX SALLE DES FETES + TERRASSE	30 222,00 €	2 460,00 €	32 682,00 €
2131	116	TOITURE ATELIER GROS MATERIEL	0,00 €	31 116,00 €	31 116,00 €
2131	ONA	TRAVAUX BATIMENTS DONT ELEC MAIRIE	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2131	117	TRAVAUX ACCESSIBILITE BATS PUBLICS	0,00 €	22 000,00 €	22 000,00 €
2132	105	TRAVAUX LOGEMENTS	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
2151	102	TRAVAUX DE VOIRIE	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
2152	117	TRAVAUX ACCESSIBILITE PARKING	0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
2158	102	MATERIEL DE VOIRIE (dont Girobroyeur)	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2051	ONA	Cartographie cimetière	0,00 €	360,00 €	360,00 €

21538	102	ECLAIRAGE PUBLIC SDEEG 2022	9 613,00 €	0,00 €	9 613,00 €
2041512	102	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 13 LED 2023	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
2183	ONA	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00 €	2 100,00 €	2 100,00 €
2188	102	SIGNALETIQUE DES RUES	3 642,00 €	12 000,00 €	15 642,00 €
2188	102	PANNEAUX SIGNALISATION ROUTIERE	0,00 €	440,00 €	440,00 €
2188	ONA	ACQUISITION VEHICULE COMMUNAL	9 500,00 €	4 300,00 €	13 800,00 €
2188	115	MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €
2188	ONA	DIVERS MATERIEL DONT GROUPE ELECTROGENE	0,00 €	5 600,00 €	5 600,00 €
2132	OFFI	EPICERIE MULTI SERVICES	0,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
		TOTAL	<b>59 977,00 €</b>	<b>504 572,82 €</b>	<b>564 549,82 €</b>
ARTICLE	OP	<b>RECETTES INVESTISSEMENTS 2022 2023</b>	RAR	VOTE 2023	TOTAL 2023
O21	OFFI	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	0,00 €	149 636,00 €	149 636,00 €
O24	OFFI	CESSION IMMEUBLE PRESBYTERE	0,00 €	189 908,00 €	189 908,00 €
10222	OFFI	FCTVA	0,00 €	31 454,00 €	31 454,00 €
1068	OFFI	AFFECTATION RESULTAT FONCTIONNEMENT	0,00 €	118 658,82 €	118 658,82 €
1323	102	FDAEC	0,00 €	15 540,00 €	15 540,00 €
1323	117	SUBVENTION DEP ACCESS ECOLE	0,00 €	6 558,00 €	6 558,00 €
1323	117	SUBVENTION DEP ACCESS SALLE DES FETES	0,00 €	3 193,00 €	3 193,00 €
1341	103	DETR 2022 SALLE DES FETES	8 814,00 €	0,00 €	8 814,00 €
13461	116	DETR TOITURE ATELIER GROS MATERIEL	0,00 €	9 075,00 €	9 075,00 €
13461	117	DETR TRAVAUX ACCESSIBILITE ESP PUBLICS	0,00 €	12 961,00 €	12 961,00 €
165	OFFI	CAUTION LOGEMENT	0,00 €	4 840,00 €	4 840,00 €
138	115	SUBV MINISTERE AGRICULTURE	3 912,00 €	0,00 €	3 912,00 €
28041512	OO	AMORTIS SUB VERSEE EP SDEEG	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
		TOTAL	<b>12 726,00 €</b>	<b>551 823,82 €</b>	<b>564 549,82 €</b>

### **DELIBERATION 2023-03-09**

### **DÉLIBÉRATION PORTANT CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE d'AGENT DE MAITRISE à TEMPS COMPLET**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-3 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement de services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, ou promotion interne.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emplois la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'une promotion interne

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :**

**DECIDE** La création à compter du 01 septembre 2023 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet, à raison de 35 heures (en cas de création d'emploi) pour exercer les fonctions d'agent de maîtrise du service technique

- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

#### **DELIBERATION 2023-03-10**

##### **VENTE D'UN TERRAIN**

Monsieur le Maire informe ses collègues de la vente d'un terrain cadastré WA N°277 au lieudit « le Bourg » d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> inutilisée et inutilisable par la commune d'un montant de 1000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**

- Accepte la vente de ce terrain de 18 m<sup>2</sup> à La SCI Les Verveines
- Autorise M. le Maire ou M. CAURRAZE Joël, adjoint au Maire à signer l'acte de vente chez Maître BARON
- Dit que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

#### **DELIBERATION 2023-03-11**

##### **DELEGATION PLACEMENTS DE FONDS EN BONS DU TRESOR OU SUR UN COMPTE A TERME**

Les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et à l'article L.2221-5-1 du C.G.T, permettant le placement de fonds en bons du Trésor ou sur un Compte à terme ouvert auprès de l'Etat, sous réserve de disposition de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L.122-22-3° du C.G.C,

Monsieur le Maire propose un placement de 180 000 € provenant de la vente du bâtiment Presbytère.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** le Conseil Municipal

**ACCEPTTE** le placement de 180 000 € auprès de l'Etat sur un compte à terme pour une durée de 12 mois à compter du 01 avril 2023,

**AUTORISE** M. Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire

En cas d'empêchement de Monsieur Le Maire, Monsieur CAURRAZE Joël 1<sup>er</sup> adjoint est autorisé à signer les documents nécessaires à cette affaire.

#### **DELIBERATION 2023-03-11**

##### **DELEGATION PLACEMENTS DE FONDS EN BONS DU TRESOR OU SUR UN COMPTE A TERME**

Les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et à l'article L.2221-5-1 du C.G.T, permettant le placement de fonds en bons du Trésor ou sur un Compte à terme ouvert auprès de l'Etat, sous réserve de disposition de ce même article et passer à cet effet les actes nécessaires, conformément à l'article L.122-22-3° du C.G.C,

Monsieur le Maire propose un placement de 180 000 € provenant de la vente du bâtiment Presbytère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

**ACCEPTTE** le placement de 180 000 € auprès de l'Etat sur un compte à terme pour une durée de 12 mois à compter du 01 avril 2023,

**AUTORISE** M. Le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire

En cas d'empêchement de Monsieur Le Maire, Monsieur CAURRAZE Joël 1<sup>er</sup> adjoint est autorisé à signer les documents nécessaires à cette affaire.

### **DELIBERATION 2023-03-12**

#### **INVESTISSEMENTS 2023**

Monsieur le Maire rappelle les projets d'investissements en cours et propose les devis suivants :

- **Travaux salle des fêtes**
  - SERVANTY (peinture) pour un montant HT de 6975.68 €
  - FLBAT (plâtrerie) pour un montant HT de 6432.90 €
  - Nau (électricité) pour un montant HT de 1491.09 €
- **Véhicule communal**
  - AUTO 89 pour un montant HT de 13 772.76 €
- **Panneau de signalisation**
  - COMAT ET VALCO pour un montant HT de 438.01 €
- **Travaux électricité mairie**
  - NAU ELEC pour un montant HT de 618.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à, l'unanimité :

**ACCEPTE** les devis

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces devis.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

#### **COMMISIONS COMMUNALES :**

##### **Bâtiments :**

Monsieur Joël CAURRAZE informe ses collègues qu'une visite des appartements de location à eu lieu. Cette visite c'est bien passée dans l'ensemble.

A la suite de la visite de l'appartement situé au 8 résidence ST Martin, celui-ci présente des travaux par manque d'entretien et un défaut de la VMC.

Le Conseil municipal a décidé de changer le sous-évier dégradé par le locataire.

Vu l'état des lieux d'entrée signé par les deux parties qui ne présentait aucuns signes de dégradations, les travaux de remise en état seront à la charge du locataire.

Un arrêté de stationnement doit être pris afin que M. et Mme DUMON ne se garent plus dans l'impasse, deux places de parking leur étant dédié en face de leur logement (côté jardin).

Monsieur CAURRAZE rappelle qu'il est nécessaire que M. CAPDEVIELLE fasse élaguer un arbre dont les branches passent sur la toiture de M. BERNON.

##### **Voirie :**

Monsieur François BIERRE informe ses collègues qu'il doit prendre contact avec la personne qui s'occupe de l'adressage afin de lui

Monsieur François BIERRE informe ses collègues qu'un audit concernant le pont de la salle des fêtes a été réalisé. L'état du pont reste convenable, mais trois devis vont être demandés concernant le radier.

Ces devis vont être adressés à la commune de Saint Ciers d'Abzac qui partage les frais de l'entretien de ce pont.

L'entreprise BOUIJAUD est venue faire un devis concernant des travaux de Points à temps sur plusieurs routes de la commune, la commission va se réunir afin d'étudier le devis.

#### **VIE LOCALE :**

Monsieur Laurent ROUMEGOUX propose de reprogrammer la fête locale, un courrier a été envoyé dans ce sens aux associations.

Monsieur Laurent ROUMEGOUX a pris contact avec un artificier qui doit lui présenter un devis.

Monsieur Joël CAURRAZE propose l'aide de la commission communication.

Monsieur Laurent ROUMEGOUX a pris contact avec un artificier qui doit lui présenter un devis.

Monsieur Joël CAURRAZE propose l'aide de la commission communication.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de validation de la démission de Mme LACOSTE Marie-Flor par le Préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire de séance

Laurent ROUMEGOUX



A red circular stamp from the Municipality of Saint-Martin du Bouc, 33 (Gironde). The stamp features a central emblem of a figure holding a staff and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE SAINT-MARTIN DU BOUC" and "33 (Gironde)". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le Maire

Jean-Philippe VIRONNEAU



A red circular stamp from the Municipality of Saint-Martin du Bouc, 33 (Gironde). The stamp features a central emblem of a figure holding a staff and a star, surrounded by the text "MAIRIE DE SAINT-MARTIN DU BOUC" and "33 (Gironde)". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.